

Subsides

M. Nowlan: Je comprends . . .

M. l'Orateur: Le député veut poser une question supplémentaire. Évidemment, il posait une question. Il a pu le faire grâce à l'indulgence de la Chambre. Si le député veut poser une question supplémentaire, la Chambre doit le permettre.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Le député consentirait peut-être à attendre à demain. Je lui donnerai une sorte de priorité, afin qu'il puisse alors poser toutes ses questions supplémentaires.

M. Nowlan: En un certain sens, je pose la question de privilège. Vous vous débarrassez de moi aujourd'hui, mais je ne crois pas être ici demain.

Des voix: Bravo!

M. Nowlan: Je sais que cela vous fait plaisir. Cependant, comme j'ai commencé, puis-je simplement finir avec une seule question supplémentaire?

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Évidemment, quand la présidence essaie de se montrer obligeante et indulgente envers les députés, nous sommes assaillis de tant de difficultés que ce n'est pas de nature à l'encourager à le faire.

M. Nowlan: Je pose la question de privilège.

Des voix: Oh, oh!

M. Nowlan: Je reconnais facilement le dilemme et la difficulté auxquels la présidence fait face. Il ne me gêne pas, pendant toute la période des questions, de me lever et de me livrer à des exercices et à l'entraînement en vue des Jeux olympiques. Je suis disposé à accepter la chose de la même façon que tous les députés, mais je ne resterai pas assis . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Nowlan: . . . pour en voir d'autres que le leader à la Chambre s'adresser au leader du gouvernement à la Chambre en vue d'essayer, d'une façon régulière, de fixer les travaux de la Chambre pour la semaine suivante. Je ne tolérerai pas que d'autres députés prennent la parole sous prétexte de rappels au Règlement ou de questions de privilège pour faire placer leurs bills favoris sur le bureau de la Chambre, alors que j'essaie depuis deux semaines d'attirer l'attention de Votre Honneur.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: Nous passons à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LES SUBSIDES

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (A) POUR 1972-1973—
MOTION TENDANT À L'ADOPTION DU CRÉDIT L12a,
MINISTÈRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 7 février, de la motion de l'honorable M. Drury:

[M. Nowlan.]

Que le Crédit L12a, au montant de \$350,000,000, du ministère des Finances, pour le Programme du Fond d'Investissement pour les projets d'hiver—Fonds d'investissement, Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973, soit agréé.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, j'ai fait quelques observations hier au sujet du budget supplémentaire. J'ai signalé au ministre des Finances (M. Turner) que je m'oppose, comme, je suppose, la plupart des autres députés, à l'élaboration d'un programme extensif qui touchera un grand nombre de personnes qui sont sans travail cet hiver et seront sans travail l'hiver prochain, tout comme l'hiver suivant, grâce aux Fonds d'investissements pour les projets d'hiver. Les crédits pour ces projets ont été distribués par les provinces et administrés par les municipalités. N'étant pas sous forme d'un projet de loi . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Il y a tant de conversations entre les députés en ce moment que cela est très injuste pour le député qui a la parole. A l'ordre, je vous prie. J'aimerais dire aux députés qu'ils peuvent tenir leurs conversations à l'extérieur. Le travail de la Chambre continue et le député de Timiskaming a la parole.

M. Peters: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas surpris que certains députés ne s'intéressent pas particulièrement à cette question. Elle ne concerne que les chômeurs et les municipalités qui connaissent un taux de chômage très élevé. Elle concerne également un programme qui sera en vigueur pendant les trois prochaines années. C'est pourquoi la question à l'étude n'offre sans doute que très peu d'intérêt pour de nombreux députés, bien que certains d'entre eux puissent se trouver au chômage beaucoup plus vite qu'ils ne le pensent. Il est intéressant de jeter un coup d'œil autour de la Chambre. Bien que je ne sois pas ici depuis très longtemps, la plupart des députés qui étaient présents lorsque je suis arrivé et un grand nombre de ceux qui sont arrivés par la suite ont été mis au chômage. Peut-être certains d'entre eux feraient-ils mieux d'étudier également cette proposition.

Cette mesure législative est importante. Elle prévoit un programme à long terme. Ce budget prévoit un programme qui s'étalera sur les trois prochaines années. Lorsque je suis arrivé à la Chambre, j'ai appuyé la proposition visant à accorder une aide d'urgence aux mines d'or. L'urgence était née quelques années auparavant. Au cours de la présente session, nous serons appelés à prolonger la même loi d'urgence. Je suppose qu'à moins d'un bouleversement dans notre pays, comme l'élection d'un gouvernement néo-démocrate . . .

• (1520)

Une voix: Ce serait bouleversant, en effet.

M. Peters: Je ne prétends pas que cela va se produire, mais à moins que cela n'arrive, il est fort probable que la situation soit très critique pendant nombre d'années dans le domaine qui fait l'objet de ce crédit. J'ai dit au ministre des Finances que ces mesures ne devraient pas être proposées par voie de prévision budgétaire. Depuis que j'ai formulé mes remarques hier, j'ai eu l'occasion d'examiner une liasse de documents mis à la disposition de tous les députés et exposant les objectifs de ce programme ainsi que, en général, son mode d'exécution. Mais les documents ne nous disent pas dans quels secteurs les fonds doivent être dépensés; ils ne font qu'indiquer que ces dépenses seront étalées sur une période de trois ans.